



FAQ – Inscription

Qu'est-ce que le Niagara Child Care Registry ou Niagara Onelist?

Il s'agit d'un registre central pour tous les parents de la région du Niagara qui sont à la recherche de services de garde pour leur(s) enfant(s). Les parents entrent leur information et leur besoin en terme de service de garde ainsi que leur garderie préférée. Lorsque les parents soumettent leur demande pour un site de La Boîte à soleil, ils sont automatiquement mis sur notre liste d'attente. La Boîte à soleil prend la responsabilité de rester à jour avec ces demandes et à les gérer d'une façon juste, efficace et transparente.

Pourquoi est-ce que le groupe des poupons est disponible sur le Niagara Child Care Registry mais n'est pas disponible dans certaines garderies?

Le Niagara Child Care Registry est basé sur l'âge actuel de votre enfant. Si le programme des poupons n'est pas disponible, les parents ne pourront pas inscrire leur enfant avant qu'il ait l'âge nécessaire pour le programme. Donc, en mettant le programme des poupons disponibles les parents sont capables de s'inscrire en ligne en avance.

Pourquoi est-ce que je ne peux pas voir La Boîte à soleil sur le Niagara Onelist?

Il pourrait y avoir plusieurs raisons pour lesquelles La Boîte à soleil n'apparaît pas sur votre pavé :

1. Avez-vous choisi la bonne année pour la date de début?
2. Avez-vous choisi « Centre Based ». Si vous choisissez « School Based » nous n'allons pas apparaître dans la liste.
3. Est-ce que le programme que vous cherchez est disponible à cette garderie?
4. Est-ce que votre enfant a le bon âge pour le programme choisi?

Quelle est la différence entre un programme à temps plein, à temps partiel et occasionnel?

Temps plein	Temps partiel	Occasionnel
<ul style="list-style-type: none"> • Horaire régulier • 5 jours par semaine • Espace garanti à la garderie 	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire régulier • 1-4 jours par semaine • Espace garanti à la garderie • Pourrait être demandé de changer son horaire en fonction des besoins de la garderie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Horaire varié (l'horaire change chaque semaine) • Dois donner à la superviseure un avis de 7 jours sur la présence de l'enfant • Espace non garanti



Qu'est-ce qui arrive si les parents sont séparés?

La Boîte à soleil a pour priorité absolue l'intérêt des enfants. Nous avons mis en place des procédures pour rester neutres dans les situations de séparation ou de divorce. Selon la situation, les parents peuvent être tenus de remplir deux ententes de services séparés. Les parents séparés doivent aussi remplir une entente pour les parents séparés avant que l'enfant puisse commencer à la garderie. Si une ordonnance de court est en place, les parents doivent la soumettre avec l'entente de service. Si les parents sont en cours de procédure pour l'ordonnance de cour, ils doivent le déclarer dans l'entente de service.

Si les parents exigent une facturation séparée pour les frais de garde d'enfants, il y a des frais administratifs de 50\$ par famille.

Comment est-ce que je paie les frais de garde?

Nous utilisons un cycle de facturation mensuelle anticipé. Le 1er de chaque mois ou le 1er jour ouvrable du mois, nous retirons les frais totaux pour le mois. Le total est calculé en fonction du nombre de jours de soins au cours du mois.

Quels sont les frais d'inscription?

Un frais d'inscription de 10\$ par famille est facturé aux parents une seule fois et sera retiré avec le premier paiement mensuel.

Comment est-ce que je sais si je qualifie pour de la subvention?

La région du Niagara a une calculatrice sur leur site web pour estimer si les familles qualifient pour recevoir de la subvention. Nous recommandons à toutes les familles d'utiliser la calculatrice pour voir s'ils sont éligibles. Pour cela, veuillez suivre le lien suivant :

<https://www.niagararegion.ca/living/childcare/financial-assistance/child-care-calculator.aspx>.

Comment est-ce que je fais la demande de subvention?

L'assistance financière est déterminée par la région du Niagara et non par La Boîte à soleil. Il ya deux façons de faire demande à la région du Niagara.

En ligne :

1. Consulter le site web de la région
2. Choisissez « Apply for Financial Assistance »
3. Choisissez « Licensed Child Care »
4. Vous pouvez utiliser la calculatrice pour voir si vous êtes éligible pour l'assistance financière.
5. Pour faire la demande en ligne, choisissez « Apply for Child Care Funding »



N.B. La demande en ligne ne garantit pas que vous allez recevoir de l'assistance financière. L'éligibilité sera déterminée durant l'entrevue au bureau de la région du Niagara.

Au téléphone :

1. Téléphoner à la région au 905-984-6900.
2. Demandez pour « Children's Services ».
3. Ils pourront vous diriger à partir de là.

Qu'est-ce qui arrive si je n'ai pas une approbation de subvention lorsque mon enfant commence à La Boîte à soleil?

Si La Boîte à soleil ne reçoit pas d'approbation de subvention lorsque l'enfant commence à la garderie, les parents sont responsables de payer les frais de garde jusqu'à ce que nous recevions l'approbation.

Quand est-ce que les frais de parents sont payés pour les familles subventionnées?

Les frais de parents sont facturés en même temps que les frais de garde. Le 1er de chaque mois ou le 1er jour ouvrable du mois, nous retirons les frais parentaux totaux pour le mois.

Qu'est-ce qui arrive si j'utilise toutes mes journées d'absences approuvées pour les familles subventionnées?

Les parents sont responsables de payer les frais quotidiens réguliers pour chaque journée d'absence une fois qu'ils ont dépassé leur nombre de journées d'absences approuvées.

Qu'est-ce qui arrive si mon enfant est absent pour plus de 3 jours?

Les familles subventionnées sont responsables de notifier la superviseure de la garderie et leur travailleur social si leur enfant est absent pour 3 jours consécutif ou plus.

Qu'est-ce que HiMama?

Le programme HiMama est utilisé tous les jours dans tous nos centres. HiMama documente les activités de votre enfant et vous envoie des courriels journaliers. C'est une façon de voir ce que vos enfants font, mangent et quelles sont leurs activités durant la journée.

Qu'est-ce qui arrive si on doit changer l'horaire de mon enfant?

S'il y a un changement de programme, il faudra remplir un formulaire de changement qui doit être signé par les parents et envoyer au bureau administratif. Un changement de programme inclut : changement de journées présent à la garderie, changement d'un programme à temps plein à occasionnel, changement de groupe (poupons à bambins)



Qui peut ramasser mes enfants à la garderie?

Les parents sont responsables d'informer la superviseuse de qui est autorisé à aller chercher leur enfant. Toute personne, autre que les parents, qui ramasse l'enfant à la garderie devra présenter une pièce d'identification acceptable.

Quelle est la procédure pour des enfants avec des médicaments?

Les éducatrices vont seulement administrer des médicaments s'ils sont dans le contenant original, avec une étiquette indiquant le nom de l'enfant et le nom du médecin. Elles n'administreront pas des médicaments si cela ne suit pas nos politiques. Veuillez voir notre guide des parents pour plus d'information à l'égard des médicaments.

Quelles sont les heures d'opérations?

Les garderies sont ouvertes de 7h00 à 17h45. Si vous ramassez votre/vos enfant(s) plus tard que 17h45, il y a des frais de 10\$ pour chaque 5 minutes de retard par famille.

Qu'arrive-t-il si mon enfant est absent?

Les journées d'absence doivent être payées comme des journées régulières.

Est-ce que la garderie ferme durant l'année?

La garderie est fermée lors des jours fériés : Jour de l'An, Journée de la famille, Vendredi saint, lundi de Pâques, fête de la Reine, fête du Canada, fête civique, fête du Travail, Action de grâces, Noël et lendemain de Noël.

Tous les garderies sont également fermées SANS FRAIS le dernier vendredi du mois d'août (journée de développement professionnel pour toutes les employées) ainsi que pour deux semaines pendant les vacances de Noël (suivant le calendrier des écoles françaises de la région du Niagara).

Les frais réguliers doivent être payés pour les jours fériés suivants : Journée de la famille, Vendredi saint, fête de la Reine, fête du Canada, fête civique, fête du Travail et Action de grâces.

Qu'est-ce qui arrive pendant les journées pédagogiques (lorsque l'école est fermée)?

Nous offrons un programme de pleine journée pour les enfants d'âge scolaire pendant les journées pédagogiques. Le prix pour une journée pédagogique est différent d'une journée régulière parce que c'est une journée entière. Ce programme n'est pas obligatoire. Les parents doivent signer un formulaire avec la superviseuse en avance indiquant si leur enfant sera ou ne sera pas présent pour la journée pédagogique.



Qu'est-ce qui arrive durant les journées fériées?

Les garderies sont fermées durant les journées fériées. Vous serez chargé pour une journée régulière.

Qu'est-ce qui arrive durant le congé de mars?

Nous offrons un programme de camp de mars de pleine journée pour les enfants d'âge scolaire en plus de notre programme régulier de garderie. Ce programme n'est pas obligatoire et les parents d'enfants d'âge scolaire ne doivent pas payer pour la semaine s'ils choisissent de ne pas inscrire leur enfant au programme.

Qu'est-ce qu'arrive durant une tempête de neige?

Les garderies resteront ouvertes durant les tempêtes, sauf s'il survient une coupure de courant prolongée, une coupure de chauffage ou une tempête de neige extrême. La décision de fermer les garderies en cas de tempête est basée sur la fermeture des écoles. Si l'école est fermée, la garderie est fermée. Toute fermeture sera annoncée aux postes de radio « 91.7 Giant FM » et « 105.7 EZ Rock » ainsi que sur notre page Facebook. Les parents peuvent également appeler la garderie, un message sera enregistré sur le téléphone de chaque centre pour prévenir de la fermeture. Si la garderie est déjà ouverte et que les conditions climatiques changent durant la journée, les parents seront contactés pour venir chercher leur enfant dans un délai raisonnable.

Quel est le rabais de vacances?

Les familles inscrites dans un programme régulier de pleine journée/demi-journée (Poupons, Bambins, Juniors, Préscolaires) pour 12 mois (sept à août) recevront un rabais de vacances de 4% à la fin août de chaque année. Pour être admissibles à un remboursement au prorata durant la première année, les enfants doivent avoir été inscrits pour 6 mois ou plus avant le 31 août. Le rabais sera appliqué au compte de l'enfant le 31 août. Cette remise ne s'applique qu'aux parents qui paient les frais de garde totaux.

Quel est le processus pour quitter la garderie?

Si vous choisissez de retirer votre enfant de son programme durant l'année, il faut donner 2 semaines d'avis à la garderie. Si l'avis n'est pas donné, les frais des 2 semaines suivant son départ seront retirés de votre compte même si votre enfant n'est pas présent. La Boîte à soleil se réserve également le droit d'annuler l'entente de service avec un préavis écrit de 2 semaines. Cependant, si la sécurité de l'enfant ou du personnel est compromise, La Boîte à soleil se réserve le droit d'annuler l'entente de service immédiatement.